

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 mars 2024**  
Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 15 mars 2024  
Date de publication : 28 mars 2024

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	GINET Gérard
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	MIRAT Maryline	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
STOLZ Julien	PRAT Hervé	

### **Conseillers suppléés**

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE Pascal	LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine
THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
	DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain
	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérique  
GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette  
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline  
MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

CHAUCHEFOIN Gérard	MATHEZ Christian
CHAUTARD Christophe	RIGAUD Fabien
PANNAUX Joël	

---

**Objet : Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole – Année scolaire 2024/2025**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la compétence,  
Considérant la hausse globale des prix et l'augmentation induite du coût des services publics locaux,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter une évolution des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole, selon les modalités qui suivent et applicables pour l'année scolaire 2024/2025 :

**Règles générales :**

Pour rappel :

- Tous les habitants résidant sur le territoire du Grand Dole bénéficient du tarif "de base", permettant de contribuer à une meilleure équité d'accès à l'enseignement artistique pour l'ensemble des Grands Dolois.
- Afin de favoriser l'accès à l'enseignement artistique au plus grand nombre, un élève n'est pas autorisé à suivre plus de deux disciplines en enseignement individuel.
- Les élèves inscrits en CHAM pré-Maîtrise (1<sup>er</sup> degré) sont exonérés des frais de scolarité. Ils doivent toutefois s'acquitter des frais d'inscription.
- En cas d'arrêt de l'élève, les **frais d'inscription** ne sont pas remboursés.
- En cas d'abandon après les trois premiers cours, les **frais de scolarité** sont dus en totalité, sauf avis médical justifié.
- Les élèves inscrits en cours d'année scolaire peuvent demander une réduction des frais annuels de scolarité, calculée au prorata du nombre de cours suivis.
- En cas de non règlement des frais de scolarité, les élèves ne seront plus acceptés dans les cours.

**Précisions sur les tarifs :**

Les présents tarifs sont valables pour l'année scolaire 2024/2025.

- Une réduction de 50 % sur les frais de scolarité est appliquée à partir du troisième enfant inscrit en cursus payant.
- Le tarif «Grand-Dolois» est appliqué également aux personnels de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à leur conjoint et enfants et aux membres permanents de l'Orchestre d'Harmonie.

Rappel : Les frais de scolarité varient en fonction de la durée du cours spécialisé (instrument, voix, danse...), plus ou moins long selon le niveau d'étude ou le projet de l'élève. Les cours collectifs (formation musicale, pratiques collectives, ateliers...) liés à la discipline sont inclus dans le tarif.

**Facturation et règlement des frais :**

- Pour les nouveaux élèves, les frais de dossier et frais de scolarité sont facturés après les trois premiers cours de l'année scolaire.
- Pour les anciens élèves, les frais de dossier et les frais de scolarité sont facturés à la réinscription.
- Tout règlement pourra être effectué en ligne (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>) ou directement au Centre des Finances Publiques de Dole (par chèque ou carte bancaire) après réception d'un avis de somme à payer.

Rappel : Afin de déterminer la tranche de tarification (quotient familial\*), les allocataires de la CAF devront fournir au secrétariat du Conservatoire, à l'inscription ou réinscription, leur dernière attestation du quotient familial CAF téléchargeable sur le site de la CAF. Les redevables non allocataires de la CAF devront fournir une copie de l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) de leur foyer ou les avis individuels d'imposition des deux parents. A défaut, la tranche la plus élevée (T4) sera prise comme base de calcul.

\* Calcul du Quotient familial :

$$\frac{\text{revenu fiscal de référence}^1}{\text{nombre de parts fiscales}^2}$$

<sup>1</sup> Revenus annuels après déduction, ligne 25 de l'avis d'imposition

<sup>2</sup> Parts qui figurent sur l'avis d'imposition, faisant apparaître les enfants concernés par l'inscription

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs du Conservatoire à rayonnement départemental du Grand Dole tels que présentés ci-dessous, pour l'année scolaire 2024-2025.

SCRUTIN

POUR : 79

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024.*

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole

*Jean-Pascal FICHERE.*



**TARIFS CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU GRAND DOLE**  
**Tarifs année scolaire 2024/2025**

<b>Frais d'inscription</b> ( <i>pour tous</i> )	29 €				
<b>Frais de scolarité*</b>	<b>Tarif de base annuel pour un élève Grand-Dolois de moins de 26 ans</b>				
Quotient familial de référence	<b>T1 : &lt; 600€</b>	<b>T2 : 601 à 1200€</b>	<b>T3 : 1201 à 1800€</b>	<b>T4 : 1801 à 2400 €</b>	<b>T5 : &gt; 2401€</b>
<b>Cursus CHAM Pré-Maîtrise</b> (1 <sup>er</sup> degré) <b>Elèves en partenariat conventionné</b>	Gratuité				
<b>Pratique collective « seule »</b> (orchestre d'harmonie*, atelier Musique de Rue, chorales...)	56 €				
<b>Cours collectif « seul »</b> Jardin, éveil ou formation musicale	70 €	89 €	93 €	108 €	123 €
<b>Cursus CHAM Maîtrise</b> (collège) <b>Cursus chorégraphique</b> (phases 1, 2)	100 €	129 €	135 €	156 €	177 €
<b>Cursus instrument ou voix soliste</b> (Initiation, cycle 1 ou prat. amateur) <b>Cursus chorégraphique</b> (cycles 3)	142 €	183 €	192 €	220 €	251 €
<b>Cursus instrument ou voix soliste</b> (cycle 2, cycle attestation et cycles 3)	168 €	215 €	225 €	259 €	295 €
<b>Deuxième discipline</b> en cursus	72 €	91 €	96 €	111 €	125 €
<b>Ateliers ponctuels, Master-classes</b> (par séance de 1h à 3h)	<i>Exemption des frais d'inscription</i> Grand-dolois : 6 € / Extérieurs : 11 €				
<b>Tarifs spécifiques :</b>					
<b>Elève</b> de plus de 26 ans au jour de la rentrée **	Tarif de base majoré de 50%*				
<b>Elève résidant hors du Grand-Dole**</b>	Tarif de base majoré de 80%*				
<b>Réduction à partir de 3 enfants</b> inscrits en cursus (hors Pré-maîtrise)	50% de réduction sur le tarif le plus élevé				

\* Remboursement partiel ou total des frais de scolarité possible sous conditions, notamment en cas de participation aux commémorations patriotiques

\*\* Majorations cumulables (ex : adulte résidant hors du Grand Dole = majoration de 130%)

<b>Mise à disposition d'instruments et de salles :</b>	par année scolaire :
Instruments (parc mobile cordes, bois...)	164 €
Studios Musiques Actuelles ( <i>tarif à l'année sur 42 semaines, réservés aux groupes ou musiciens résidant sur le Grand-Dole</i> ).	225 €
Studios Musiques Actuelles ( <i>tarif par séance de 3h, sous réserve de disponibilité dans les créneaux habituels d'accueil</i> )	21 €

<b>Concerts :</b>	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>
Tarif normal	5 €	10 €
Jeunes de moins de 16 ans, titulaires de la carte jeune, élèves du conservatoire.	Gratuité	5 €